

CONCEPT DE PROTECTION pour la reprise des activités sportives au 13 septembre 2021 D'ACTIGYM FSG ECUBLENS

Le présent concept s'appuie sur les nouvelles recommandations du Conseil Fédéral et sur les directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic; il indique la manière dont les entraînements de gymnastique peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes.

1. Pas de symptôme à l'entraînement

- Un état de santé des gymnastes est effectué à leur arrivée par les moniteurs.
- Tout gymnaste, moniteur ou personne à risque, plus de 65 ans, présentant des symptômes ou souffrant d'une maladie préexistante, n'est pas autorisé à pénétrer dans l'enceinte ni à participer aux entraînements. Il doit rester à la maison voire être isolé. Il doit contacter son médecin et suivre les instructions de ce dernier.
- Les gymnastes appartenant à un groupe à risque, plus de 65 ans ou souffrant d'une maladie préexistante, font l'objet de précautions spécifiques. Ils doivent éviter les lieux de grande affluence. Le choix des installations sportives qu'ils fréquentent relève de leur propre responsabilité.

2. Port du masque

- Le masque est obligatoire pour les gymnastes **dès 12 ans dans les espaces intérieurs (hall, sanitaires, vestiaires).**
- Le masque est obligatoire pour les moniteurs pour toutes les catégories d'âge **s'ils ne pratiquent pas d'activité sportive.**

3. Respect des distances/Arrivée ou départ de la salle de gymnastique

- Les gymnastes et moniteurs privilégient les moyens de transport individuels et évitent, si possible, le covoiturage.
- Les gymnastes et moniteurs accèdent tous à la même heure à l'enceinte d'entraînement et n'arrivent pas plus de 5 minutes en avance par rapport à l'heure de début du cours.
- **Les gymnastes de -16 ans peuvent utiliser les vestiaires sans restriction de nombre mais avec port du masque dès 12 ans.**
- **Les gymnastes de +16 ans et les moniteurs peuvent utiliser les vestiaires mais en respectant la distance de 1,5m et avec port du masque.**
- Les gymnastes et moniteurs respectent scrupuleusement les directives du balisage mis en place par le personnel communal.
- Avant l'entrée en salle, les gymnastes et moniteurs gardent une distance de 1,5 m avec les autres et renoncent aux poignées de mains.
- **Les gymnastes et moniteurs quittent l'enceinte sans qu'il n'y ait de croisement avec un autre groupe.**

4. Accès aux structures d'entraînement

- **Tous les gymnastes et les moniteurs ont accès à l'enceinte d'entraînement par groupes fixes de 30 personnes maximum (moniteurs compris).**
- Les parents ou amis n'y sont pas autorisés. Ils attendent dehors en respectant la distance de 1,5 m.

5. Entraînement/Liste

- **A l'intérieur, il n'y a plus d'obligation de respecter la distance lors d'activité sportive mais au maximum 30 personnes (groupes fixes) en salle y compris moniteurs.**
- **A l'extérieur, il n'y a pas de restriction de distance ni de nombre de gymnastes.**
- Les moniteurs veillent à bien aérer la salle.
- **Les moniteurs remplissent obligatoirement une liste de présence avec nom, prénom, heure d'arrivée et de départ des gymnastes pour garantir la traçabilité qui sera transmise à la personne responsable du plan de protection, Roxane Giancamilli après chaque entraînement.** Tout cas de symptôme durant l'entraînement doit lui être communiqué immédiatement.

6. Mesures d'hygiène/Hygiène personnelle

- Avant l'entraînement, les gymnastes et moniteurs doivent se laver les mains ou se les désinfecter.
- Après l'entraînement, les gymnastes et moniteurs doivent se laver les mains ou se les désinfecter.

7. Engins

- Tous les engins de gymnastique utilisés doivent être désinfectés après l'entraînement si besoin.
- Les engins à mains personnels doivent être désinfectés à l'entrée de la salle.

8. Matériel

- Tout le matériel utilisé doit être désinfecté après l'entraînement si besoin.

9. Intervention

- Le moniteur a, à sa disposition, du désinfectant, des masques et des gants en cas de besoin.
- Le moniteur n'apporte son aide/soutien actif que lorsque cela est absolument nécessaire et avec les mesures de protection correspondantes.
- Le moniteur isole et masque immédiatement un gymnaste qui présente des symptômes pendant le cours, il le renvoie chez lui ou téléphone aux parents si le gymnaste est mineur. Il demande à être informé du suivi et avertit de suite Roxane Giancamilli.

10. Responsabilité

- Actigym FSG Ecublens est responsable de l'application et du respect du concept de protection.
- Actigym FSG Ecublens est responsable de l'application et du contrôle du bon déroulement du plan de protection de la Commune.
- Les gymnastes, moniteurs, comité et parents sont informés, se montrent solidaires et appliquent les règles des concepts de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.